

Grenoble, le 31 mars 2020

La rectrice de l'académie de Grenoble

à

Mesdames et messieurs les maîtres de
l'enseignement privé,

Objet : Procédure simplifiée de candidature au mouvement de l'emploi

Au vu des circonstances actuelles et de la mise en œuvre du plan de continuité académique, les personnels de la division de l'enseignement privé travaillent à distance et en effectif réduit. Tout est fait pour maintenir le calendrier des opérations du mouvement des maîtres tel qu'il était prévu. Cela implique néanmoins l'adaptation de certaines procédures et notamment, celle du dossier de candidature papier.

L'annexe 4 de la circulaire du 3/02/2020 a donc été modifiée : elle ne comprend qu'une seule page A4 à remplir. Elle doit être envoyée exclusivement par courrier électronique accompagnée d'un CV à la DEP, au secrétariat de l'établissement actuel du maître et, s'il le souhaite, à la sous-commission de l'emploi du département de son premier vœu.

Vous trouverez ci joint la nouvelle annexe 4 (modèle de dossier simplifié) qui peut être complétée en ligne. Vous remerciant pour votre collaboration, les services de la DEP restent à votre disposition.

Pour la Rectrice et par délégation,
La cheffe de division de l'enseignement privé



Isabelle Chaillan



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Division
de l'enseignement privé**

Affaire suivie par
Isabelle CHAILLAN

Téléphone
04 56 52 77 73

Mél :
Ce.dep@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble CEDEX

Adresse géographique
des bureaux :
33, cours Jean Jaurès
1^{er} étage
Grenoble